

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 24 juin 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/06/24-6/04

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

42150011

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 01/07/2011

Réception Préfet : 01/07/2011

Publication RAAD : 01/07/2011

---

Commission n° 6 - Affaires Culturelles, Patrimoine et Tourisme  
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : BALLOT Jacques

---

OBJET : Subvention de fonctionnement 2011 en faveur de l'association "Les Arts en Boule".

Depuis 2001, le Département soutient le développement des activités de l'Association "Les Arts en Boule". Veritable opérateur culturel sur le territoire du Provinois, cette association propose aux habitants, en partenariat avec les communes, des ateliers de création artistique, des ateliers de libre expression, des projets de village et des actions culturelles en direction des adolescents et des jeunes adultes. Par ce travail, l'association rejoint pleinement les objectifs de politique culturelle du Département en direction des territoires et des publics. Le projet de convention pour l'année 2011 entre le Département et l'association est joint en annexe du présent rapport

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU les crédits inscrits au BP 2011,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

Article 1 : d'attribuer à l'association « Les Arts en Boule » une subvention de 27 750 € pour l'ensemble des activités 2011 qu'elle développe sur le territoire du Provinois.

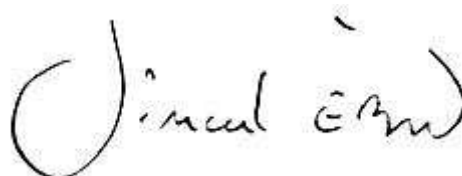
Article 2 : d'approuver le projet de convention entre le Département et l'Association «Les Arts en Boule » tel que joint en annexe de la présente délibération.

Article 3 : cette subvention d'un montant total de 27 750 € sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2011 au titre de l'enveloppe de subvention « Actions Culturelles » au sein de l'opération « Actions culturelles » du domaine « Développement culturel ».

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil Général à signer ce projet de convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ